



Le Bulletin

des Juges Consulaires du
Tribunal de Commerce de Charleroi

Président Consulaire 2002 – 2005
Robert Baert

Périodique d'information
n° 6 Janvier 2004

Editorial



Au nom du Syndic des Curateurs, et plus largement de tous ceux-ci, je remercie le Journal des Juges Consulaires de nous avoir ouvert ses colonnes pour y tenir quelques propos de notre choix.

En ces temps de nouvelle année, le sujet s'impose et s'offre fort agréablement d'ailleurs : celui des voeux que nous échangeons souvent par amitié, parfois par intérêt ou convention.

Sans avoir pris le pouls de l'ensemble des curateurs, nous pensons pouvoir en être le porte-parole et exprimer un souhait.

Nous tournons donc la page sur ce passé récent qui nous a tous dans le milieu des curatelles de faillite marqué et ébranlé, laissant les uns pantois, les autres dégoûtés, mais aucun indifférents : il y eut - après la choquante surprise - une sorte d'hébètement, de temps mort : celui des interrogations, du pourquoi et du comment.

Puis, vint le moment de la reprise en main ferme et autoritaire qui promet d'autres lendemains.

Gageons cependant que si 2004 augure l'ère d'une plus grande rigueur, les mesures annoncées seront bien reçues et sagement

appliquées, lesquelles restaureront un climat de confiance dans les rapports professionnels qui ne s'étaient que trop dégradés au cours de ces dernières semaines de l'année finie.

Souhaitons que les relations curateurs - juges commissaires retrouveront vite leur rythme de croisière normal où collaboration plutôt que contrôle et confiance plutôt que suspicion reprennent le dessus pour faire marcher ce "tandem" indispensable à la saine et bonne gestion d'une faillite que sont juge-commissaire et curateur.

Nous y avons tous tout à gagner et ce serait faire grave erreur que de vouloir entreprendre de la chasse aux sorcières.

Nos voeux à nous, curateurs, pour 2004 sont donc simples et nous pensons que la parfaite entente et bonne compréhension qui ont toujours existé dans nos rapports professionnels avec les juges commissaires les exauceront : il faut considérer cet épisode malheureux comme un phénomène isolé, en tirer les conséquences, prendre les mesures appropriées sans excès et rétablir l'ambiance de travail que ce traumatisme a mis à mal.

Nous sommes persuadés que chacun a sa place et, dans sa fonction, y contribuera dans la mesure de ses moyens.

Pour le Syndic des Curateurs,
Xavier BORN

**Web Site Story, ou la
rubrique des sites qui valent un détour...**

Un seul site aujourd'hui retiendra notre attention: **WWW.jetable.org**

Il nous arrive à tous de solliciter sur la toile des informations sur tel sujet qui nous intéresse. Nous avons toutefois tous vécu l'expérience des « spams » et autres messages indésirables qui envahissent notre mailbox, une fois que nous avons donné notre adresse Email pour « confirmation » de l'information sollicitée...

Jetable.org est la solution...

Ce petit site vous permet de solliciter une adresse Email factice et temporaire, pour 24h, 48h, 4, 6, ou 8 jours. Tous les messages qui arriveront à cette adresse seront redirigés vers votre réelle adresse Email, mais uniquement pendant la période choisie. Au terme de cette période, l'adresse fictive disparaîtra.

Les JCC en action...

C'est sous la houlette de nos collègues Louis FLORINS, Michel GAILLARD et Yves KLEIN que s'est poursuivie, fin 2003, la **formation continuée des juges rapporteurs** (chambre d'enquête). Avec le talent et l'expertise qu'on leur connaît, ils ont su transmettre aux juges consulaires, ainsi qu'à de nombreux magistrats professionnels et curateurs, toutes les "ficelles" de l'analyse du bilan. Une fois de plus, seuls les absents ont eu (vraiment) tort...

C'est le **5 mars** 2004 à 12h, dans les locaux de Fortis Banque à Charleroi (Bd Tirou), que se tiendra notre 6^e **forum**. C'est **Jean-Claude LOGE**, administrateur-délégué de la SA SYSTEMAT, qui viendra nous entretenir de « Directe ou indirecte : la collaboration avec les grandes multinationales ». La causerie sera suivie du désormais traditionnel buffet-sandwich...

Les 24 et 25 avril 2004, les JCC organisent leur premier **weekend** amical et Collégial, en **Baie de Somme**

L'Union des juges consulaires a obtenu de **GRAYDON** la mise à disposition gratuite pour tous les tribunaux de commerce, de la **Banque de données** économiques du même nom.

Lors de la démonstration par le préposé de GRAYDON, une convention de confidentialité a été signée par le Président du Tribunal, aux termes de laquelle la Banque de données ne peut être interrogée que dans le cadre strict du tribunal de commerce.

Autrement dit, nous y recourrons (1) pour les dossiers de Chambre d'Enquêtes, (2) pour les dossiers de faillite en cours devant le tribunal ainsi que (3) pour les sociétés mises en faillite où un éclaircissement de la situation des dirigeants ou des liens avec d'autres sociétés s'avérerait nécessaire.

Dans la pratique, il reviendra aux employés de la CE de joindre d'office au dossier le rapport GRAYDON ou si une analyse plus poussée est nécessaire, d'assurer l'accès au site au moyen des codes qui nous ont été communiqués.

Notre Ministre pense aux Juges Consulaires....

Discours de Madame Laurette ONKELINX, Ministre de la justice, à l'occasion de la Journée de formation organisée par l'UJCB, le 13 novembre 2003

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les juges consulaires,

Je souhaite tout d'abord remercier les organisateurs de cet événement qui m'ont fait l'honneur de m'inviter. Ce faisant, ils m'offrent l'opportunité de m'adresser à tous les juges consulaires de Belgique. Je voudrais également leur faire part de mon admiration pour leur dévouement et leur engagement à l'égard de l'Union que vous constituez, ainsi qu'à l'égard de la mission qui est la vôtre.

C'est avec grand plaisir que je clôture les riches allocutions qui se sont déroulées à l'occasion de cette journée nationale de formation. Depuis 1991, l'Union a pris en charge l'organisation d'une formation continue. En tant que Ministre de la justice, je ne puis que me réjouir et encourager de telles initiatives. Outre les échanges constructifs que de telles journées permettent, elles contribuent de manière essentielle à la qualité du travail accompli chaque jour.

Vous tous, Mesdames et Messieurs les juges consulaires, exercez une activité professionnelle qui exige toute votre énergie, et souvent plus encore. Malgré cela, vous avez accepté de consacrer une partie de votre temps à une autre fonction, et vous assurez ainsi une partie du service public de la justice.

Votre apport au monde judiciaire est considérable, et j'en suis pleinement consciente. Les connaissances pratiques et l'expérience que vous avez acquises dans le cadre de vos fonctions sont, grâce à votre engagement, mises à la disposition des justiciables, qu'il s'agisse d'entreprises unipersonnelles ou de sociétés à dimensions internationales, ou encore de simples particuliers. Votre concours offre à tous les acteurs du monde économique la garantie que les réalités de terrain et les usages qui règlent la vie commerciale seront pris en compte lors de l'élaboration de la décision judiciaire. Le justiciable sait qu'il sera jugé par des magistrats qui, une fois sortis du prétoire, sont confrontés aux mêmes problèmes que lui.

Est-il encore besoin de rappeler le rôle essentiel que vous êtes amenés à jouer, en compagnie du magistrat professionnel, dans le

domaine social ? Les décisions rendues par les tribunaux de commerce ont fréquemment une incidence non négligeable en terme d'emploi. Il est dans cette optique fondamental que celles-ci soient prises par ceux qui sont aussi des employeurs.

Le travail accompli par les chambres d'enquête commerciale mérite également une attention toute particulière. Cette veille permanente, menée par les professionnels expérimentés que vous êtes, permet de sauver des entreprises qui entrent dans une période de troubles, mais qui disposent - encore - du temps et des ressources pour y faire face. Je sais cependant que cette tâche nécessite une énergie considérable. Je m'emploie dès aujourd'hui à rendre celle-ci plus aisée, en veillant à augmenter le cadre des juges consulaires.

Tout comme les juridictions du travail, vous représentez l'ouverture de la justice sur le monde. L'institution des juges laïcs est un démenti éclatant au reproche, trop souvent formulé à l'encontre de la justice, selon lequel celle-ci est enfermée dans une tour d'ivoire. Votre rôle est à cet égard essentiel, et je veillerai à ce qu'il puisse être exercé dans les meilleures conditions.

Par votre intermédiaire, le magistrat professionnel reste en contact permanent avec les réalités. Par ailleurs, votre présence à ses côtés lui permet de n'être pas seul face aux problèmes qui lui sont soumis, sans cesse plus complexes. Vous lui offrez ainsi les avantages de la collégialité et de vos connaissances particulières. C'est en outre une réflexion nourrie de la pratique que votre participation active au tribunal de commerce rend effective. Votre entente avec les magistrats professionnels et les liens sans cesse plus étroits qui se nouent avec eux témoignent de la qualité de votre apport.

Plus fondamentalement, vous représentez une partie importante de la participation citoyenne à l'œuvre de justice. Le système de l'échevinage, présent dans notre droit depuis longtemps, et sous diverses formes, constitue, aujourd'hui peut-être plus que jamais, un gage

de modernité. A l'heure ou le débat sur le rôle du citoyen au sein de la justice bat son plein, les juridictions commerciales et du travail démontrent que le monde judiciaire implique le citoyen dans la résolution des litiges et concrétise ainsi une justice proche des ses réalités, de ses préoccupations, de lui.

Votre rassemblement au sein d'une Union Nationale des Juges Consulaires témoigne par ailleurs de votre volonté d'investissement dans vos fonctions et la motivation dont vous faites preuve au quotidien. Il démontre également la spécificité du statut qui est le vôtre, à la croisée des chemins, entre le monde judiciaire et le monde des affaires, et dont je sais qu'il vous est cher. Il me revient par ailleurs de source bien informée que, tout comme moi, vos collègues membres de l'Union européenne des Magistrats statuant en matière commerciale sont admiratifs devant ce que vous avez accompli. Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que des représentants de divers pays tels que la Russie, la Slovaquie, la Hongrie et d'autres, s'adresse à vous pour analyser notre organisation des juridictions commerciales.

Par le biais de cette Union européenne, vous avez compris la dimension européenne de la justice, notion qui doit être entendue au sens large. Cette dimension européenne est non seulement devenue une réalité, mais constitue un défi majeur pour le futur. Le réseau ainsi créé permet l'échange d'expérience entre les juges d'horizon et d'origine diverse. Il s'agit d'un gage de qualité, qui doit être encouragé et soutenu. Vous pouvez compter sur mon soutien à cet égard.

Les propositions que vous avez transmises à l'informateur, Monsieur Di Rupo, au formateur, Monsieur le Premier Ministre Verhofstadt, ainsi qu'à moi-même, font état de votre souci d'améliorer le système judiciaire en matière commerciale, au départ de votre double expérience en tant que juge et qu'acteur de la vie économique.

La justice est une institution qui se doit d'être en réflexion permanente pour prendre en considération les évolutions de la société. La

part que les juges consulaires peuvent apporter à cette réflexion est, j'en ai la conviction, essentielle.

La justice doit être modernisée, et je m'attellerai à cette tâche tout au long de mon mandat. Cette modernisation vise bien entendu la structure de l'appareil judiciaire, la gestion des ressources humaines et des compétences de chacun, ainsi que l'informatisation. Mais bien au delà, c'est l'état d'esprit des acteurs de la justice, dont vous êtes, qui sera le moteur premier de cette ambitieuse réforme, et son gage de réussite.

Mon équipe a eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises les responsables de l'Union. Ces entretiens ont permis de préciser vos propositions et j'ai noté que des groupes de travail étaient constitués en vue de formaliser chacune d'elles. Je veux que vous sachiez que j'ai chargé mes collaborateurs d'entretenir des contacts réguliers avec l'Union afin de pouvoir recueillir vos suggestions.

Je souhaite en effet avant tout que les réformes qui seront entreprises, et sur lesquelles je me suis engagée, le soient en concertation avec les praticiens et gens de terrains. J'ai chargé deux personnes de renom, le Professeur Georges de Leval, qui s'est particulièrement investi dans le domaine spécifique de la formation des juges consulaires, et Monsieur Erdman, d'organiser les dialogues de la justice. Cette large consultation a précisément pour objectif de recueillir l'avis des acteurs de la justice, dont vous faites partie.

Un débat aura également lieu entre tous les acteurs des tribunaux de commerce pour définir en commun ce qui doit être réformé. Votre témoignage est indispensable dans ce cadre. Je ne doute pas que vous serez nombreux à faire part de votre expérience et de vos souhaits à cette occasion.

Je note tout particulièrement la volonté de l'Union de poursuivre la formation continuée des juges consulaires et ce dans le respect de la spécificité de vos fonctions. L'accord gouvernemental vise explicitement l'amélioration de la qualité du travail rendu

au sein des juridictions par la formation permanente. Je serai amenée à faire prochainement des choix en cette matière. A côté d'une formation commune à tous le corps des magistrats, dont vous faites partie intégrante, je suis convaincue de la spécificité de votre office. Je m'engage aujourd'hui à ce que celle-ci soit respectée, afin qu'elle puisse toujours constituer une garantie d'ouverture du monde judiciaire sur les réalités de la vie économique. Votre particularisme justifie votre place au sein des juridictions commerciales, et c'est pourquoi il s'impose de le cultiver, en harmonie avec celle des autres acteurs concernés, et en particulier des membres du tribunal de commerce, juges professionnels, magistrats du Ministère public et greffiers.

De même, parmi les premières propositions qui m'ont été faites, les initiatives préventives et celles qui encouragent la médiation par rapport à la procédure judiciaire ne peuvent qu'aider à améliorer le fonctionnement et l'efficacité de la justice. Le développement de méthodes alternatives de résolution des différends figure parmi mes priorités. Ces propositions seront examinées en dialogue permanent avec vous. Je sais pouvoir compter sur votre collaboration et votre dynamisme.

Le droit de la faillite et du concordat ne peut être évalué sans votre concours. Le rôle que vous assumez dans ce cadre est fondamental, tant sur le plan qualitatif qu'en termes de charge de travail. Vous avez par ailleurs déjà pris les devants en réalisant des enquêtes aux constats très pertinents.

J'ai été touchée par la détresse de certains d'entre vous, et l'incompréhension de beaucoup, suite à l'adoption de la loi du 3 mai 2003. Celle-ci a empêché brutalement les moins jeunes d'entre vous de poursuivre l'exercice de leurs fonctions après l'âge de 67 ans, après plusieurs années de dévouement au service du justiciable. Alors que c'est précisément à ce moment que beaucoup peuvent consacrer une partie plus importante de leur temps à leur "seconde" profession, il leur est devenu impossible de le faire. Ce problème ne pouvait rester sans réponse de ma

part. Je me suis donc battue pour que soit intégré dans le projet de loi-programme une disposition qui vise à revenir à la situation antérieure. Cette disposition, après son adoption par les Chambres, entrera en vigueur au premier janvier 2004. J'ose ainsi espérer que les justiciables pourront à nouveau bénéficier des compétences et de l'investissement personnel de ces magistrats d'expérience.

Comme je vous l'ai indiqué, je suis consciente de la charge de travail que représente le travail de juge, que ce soit au siège, dans les chambres d'enquête commerciale ou en qualité de juge commissaire. J'ai donc pris la décision de réaliser un vaste travail de réévaluation du cadre des juges consulaires. Mon administration a interrogé tous les Présidents des tribunaux de commerce du Royaume, afin que ceux-ci me fassent part des besoins de leur juridiction sur ce point. Dès que les réponses me seront parvenues, je déposerai un projet de loi en vue d'adapter les cadres existants en fonction de ces besoins. Ceci permettra une répartition mieux équilibrée de la tâche qui vous incombe.

Enfin, il est plus que temps de supprimer l'exigence actuelle selon laquelle la publication des nominations doit être réalisée avant la fin de l'année judiciaire pour qu'un juge laïc puisse siéger au début de l'année judiciaire. Cette disposition d'un autre temps n'a plus sa place dans un Code de procédure qui doit trouver son ancrage dans la modernité. J'entreprends dès maintenant les démarches nécessaires en ce sens.

Je tiens en tout état de cause à ce que vous sachiez que je suis à votre écoute et que j'accueillerai toujours avec la plus grande attention toutes les suggestions que vous pourriez me faire. Je me réjouis de l'étroite collaboration que nous pourrions entretenir ensemble.

**Je terminerai en vous remerciant,
Mesdames et Messieurs les juges
consulaires, en tant que Ministre de la
justice, pour le temps que vous consacrez à**

vosre fonction et le service essentiel que vous rendez quotidiennement au citoyen.

Législation

Les JCC se mettent à table...

"côté Terroir"

chez Thierry Terroir, rue Tumelaire à Charleroi, près de la place de la Ville Haute.

restaurant bien connu de nombreux adeptes du Palais de Justice.

Il y a 2 sortes de clients:

ceux qui y sont déjà allés

ceux qui n'y ont pas encore été.

Enfin, pour ceux qui ne connaissent pas encore:

menu à 18 euros, entrée + plat + dessert.

Rapport qualité/prix extraordinaire; cuisine travaillée.

à faire absolument; vu le succès, réservation souhaitée au 071 30 57 32, car la salle n'est pas très grande (quelques tables seulement).

à l'occasion, demandez au patron des nouvelles de ses bichons maltais.....ce sont 2 adorables petits chiens blancs !

et si vous vous sentez l'âme d'un aventurier, demandez-lui de vous préparer un foie gras nappé de chocolat (amer, naturellement). Ce n'est pas une blague, cette recette existe réellement (J.L. Vigato, chez APICIUS à Paris).

Bon appétit !

Philippe Lardinois

La loi-programme du 22 décembre 2003 (MB 31.12.03) a rétabli la suppléance pour les juges consulaires (et sociaux).

Peu avant la promulgation de la loi du 3 mai 2003 qui avait supprimé cette possibilité, des modalités nouvelles d'application de la suppléance avaient été discutées au sein du tribunal.

Celles-ci entrent en oeuvre dès maintenant, dans le sens suivant :

- Tout magistrat consulaire qui atteint l'âge de 67 ans peut être reconduit à sa demande jusque 70 ans.

- Les JC suppléants ne font plus l'objet de désignation pour les nouvelles faillites ; ils consacrent leur énergie à inciter les curateurs à cloturer un maximum de faillites, en sorte qu'au terme de sa suppléance, un maximum de dossiers soit terminé et que les faillites à redistribuer soient aussi limitées que possible.

- Six mois avant la fin de la suppléance, le juge commissaire qui succède est désigné ; le suppléant met l'intéressé au courant de l'état des dossiers et lui procure toute assistance utile dans le suivi.

- S'il siège à l'audience, le suppléant achève l'année judiciaire en cours ; dès la nouvelle année judiciaire, un juge effectif prend sa place et le nouveau suppléant ne siège plus qu'en remplacement de tel ou tel magistrat.

- Le juge suppléant est encore désigné comme juge enquêteur jusqu'à 6 mois du terme, en fonction de ses disponibilités et des besoins du tribunal.

L'ensemble de ces dispositions me parait fournir un équilibre adéquat entre ce qu'a de spécifique la fonction de suppléant et l'intérêt

que peuvent trouver à cette fonction le juge consulaire et le tribunal.

Je reste bien entendu à l'écoute des questions éventuelles.

Jean-Philippe LEBEAU
Président du Tribunal de Commerce de Charleroi

Votre prochain Bulletin paraîtra en mai 2004. Vos contributions (toujours bienvenues) peuvent être adressées à Benoît Hardy (hard.ben@swing.be) avant le 20 avril.